



Oubli de mettre la gratification dans la convention de stage

Par **Alex1234**, le **13/05/2012** à **15:58**

Bonjour,

Je fais actuellement un stage conventionne dans le cadre d'un cursus universitaire dans une entreprise.Ce stage fait 10 semaines c à dire plus de 2 mois. Normalement a partir de 2 mois un stage est payé a partir de cette duree mais en regardant ma convention de stage j ai vu que j ai oubli de mettre la gratification en gros je recois rien.

Du coup je sais pas trop quoi faire !

Merci d'avance de votre aide

Par **P.M.**, le **13/05/2012** à **19:37**

Bonjour,

C'est une obligation légale donc même si la gratification de stage ne figure pas dans la convention, vous pouvez la revendiquer pour son montant minimum...